**Composition du pôle ressource de Pontault-Combault (année scolaire 2022/2023)**

**L’Inspectrice de l’Education Nationale**

Caroline RAFFARD

**Les psychologues scolaires** membres du RASED :

Mme Guerder, Mme Luzeaux, Mme Peyriguère, Mme Rousseau

**Les psychologues scolaires** membres du RASED :

Marie DRAGONE, Mylène PERONNET, Valentine TOSI, Mélanie VALENTIN

Conseils, examens psychologiques, orientation.

**Les maîtres** **spécialisés** membres du RASED :

**Le maître E** (aide pédagogique) : Léonella LACAMBRA

**Le maître G** (rééducateur) : Nathalie DESCHERES

Les maîtres E et G peuvent intervenir seuls auprès des élèves ou en co-intervention dans la classe.

**Les ERSEH** : **Enseignants référents de la scolarisation des élèves en situation de handicap**

Elodie CHARLES, Yann LIVACHE, Sylvie CORBELLA

Equipes de suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

**Le maître formateur itinérant** :

Christophe PUECH

Spécialiste apprentissage lecture écriture en CP et CE1. Conseils pédagogiques. Peut intervenir seul auprès des élèves ou en co-intervention dans la classe.

**Les conseillères pédagogiques de circonscription :**

Nicole RODRIGUEZ, Angélique REVARDEAU

Conseils pédagogiques.

**L’ERDC** : **Enseignant ressource spécialisé dans les difficultés de comportement**

M. Jérémie FRANCOUAL

Peut intervenir seul auprès des élèves ou en co-intervention dans la classe. Conseils aux équipes.

**L’enseignant UP2A :** **Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants**

Marie MAINGOURD

Analyse, évaluation, interventions auprès des élèves allophones.

**Un pôle ressource dans la circonscription pour l'aide aux élèves et aux enseignants**

Texte de référence : circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014

**Quels enjeux pour les enseignants ?**

La [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](http://www.legifrance.com/affichTexte.do?dateTexte=&categorieLien=id&cidTexte=JORFTEXT000027677984&fastPos=1&fastReqId=407931146&oldAction=rechExpTexteJorf) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République reconnait que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir, affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.

L'objectif de l'école est de développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de réussite. Dès qu'un élève rencontre une difficulté dans ses apprentissages scolaires, une aide lui est apportée à l'école.

**Présentation du pôle ressource**

Le pôle ressourcede la circonscriptionregroupe tous les personnels que l'IEN peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école (voir ci-dessous.). Les personnels sociaux et de santé de l'éducation nationale peuvent être associés autant que de besoin à son action.

L'inspecteur de l'éducation nationale est le pilote du pôle ressource. Il définit, après réflexion conjointe avec les membres du pôle, les axes stratégiques de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

*Un élève nous interroge… élève en difficulté (apprentissage, comportement)? Elève allophone ?*

**Protocole de mobilisation du pôle ressource (voir fiches)**

Fiche 20 Protocole d’analyse et ajustement des réponses à la difficulté scolaire et « Quel plan pour qui ? »

Fiche 21 Fiche de demande d’aide Pôle Ressource

Fiche 22 Liste des référents du Pôle Ressource par école.

**1. Demande d’aide au Pôle Ressource uniquement par la messagerie @ac-creteil.fr**

Un mail par demande d’aide :

 4 destinataires - l’inspection

 - la psychologue scolaire

 - le 2nd référent Pôle Ressource (voir tableau des référents par école)

 - le directeur de l’école pour archivage.

**2. Analyse de la demande par le Pôle Ressource.**

**3. Réponse du Pôle Ressource à la direction de l’école.**